



FOYER RURAL DE COLOMBIER

27^{ème} FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE-GRENIER

DIMANCHE 8 MAI 2022

Labadie – 24560 COLOMBIER EN PERIGORD

Responsable : Christine ROCHE

Secrétariat : Marie-Hélène GOIX - Les Mayets - 24560 SAINT-PERDOUX

Tél : 07 81 57 41 54 - E-mail : brocantedecolombier@hotmail.fr - Site : www.colombierenperigord.com

REGLEMENT VIDE-GRENIER PARTICULIERS (à conserver)

STANDS 6 m²

- Etablis en m² et non en mètres linéaires
- Façade : au moins 3 mètres linéaires
- Emplacements nus, numérotés et délimités

TARIFS

- **13 Euros** l'emplacement
- **11 Euros** l'emplacement à partir de 4 emplacements réservés

INSTALLATION DES STANDS

HORAIRES

- Installation : de 6 heures à 8 heures
 - Remballage : de 18 heures 30 à 20 heures
- Sac poubelle remis gracieusement afin de repartir avec ses déchets et de laisser propres les emplacements*

ACCES

- Doit être précisé sur le bulletin d'inscription (voir plan)
- **Entrée 1 = Bergerac / Entrée 2 = Bouniagues**
- Arrivée impérative par l'entrée choisie
- Seuls les véhicules inscrits peuvent entrer dans l'enceinte de la foire

Attention au plan de circulation établi

VEHICULES

- Accès à l'enceinte de la foire à un seul véhicule léger (VL) par emplacement réservé (celui enregistré à l'inscription)
 - **Interdiction de laisser les véhicules sur les stands à partir de 8 heures**
- Des parkings exposants sont à disposition des exposants*

Entre 8 h et 18 h 30, INTERDICTION :

- d'entrer dans l'enceinte
- de stationner dans l'enceinte
- d'entrer et sortir des parkings exposants

INSCRIPTIONS

- Exposition et vente d'armes, de copies d'ancien, d'imitations et de reproductions récentes INTERDITES
- Vente de produits alimentaires, de boissons, de plantes, de vêtements et autres objets neufs INTERDITE
- Revente d'objets neufs et artisanaux INTERDITE
- Envoi du dossier d'inscription :
 - Demande de participation
 - Pièces énumérées dans cette demande
 - Chèque de règlement (remis à l'encaissement le 10 mai 2022)

L'attribution des stands aux exposants sera faite à partir de la réception des dossiers complets, dans l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles. Le plan définitif étant arrêté le 1^{er} mai, aucune modification ne sera acceptée après cette date.

**Tout dossier incomplet sera retourné.
Pas d'envoi de confirmation d'inscription.
Pas de remboursement en cas d'annulation d'une inscription définitive.**

ASSURANCE

- Les exposants dégagent le Foyer Rural et la commune de Colombier de toute responsabilité en ce qui concerne les risques des marchandises exposées (vol, incendie, détérioration, etc...)
- Les chiens doivent être tenus en laisse

RESTAURATION

- 8 heures : **Café / croissant offert** par les organisateurs
 - 12 heures : **Apéritif offert** par les organisateurs
 - Restauration sur place : Bar - Grillades - Crêpes - Frites - Sandwichs
- Barbecue individuel interdit aux exposants.*

PRESSE ET PUBLICITE

- Importante publicité par voie de presse et radio
- 1 000 affiches, 10 000 prospectus

La responsable,
Christine ROCHE

La secrétaire,
Marie-Hélène GOIX

Le Président,
Ludovic HEUGAS